

(Copie,)

Copie d'un rapport d'un comité du Conseil Exécutif en date du 27^e août, 1842, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour, au sujet de la dette due par la ci-devant Province du *Bas-Canada* au trésor impérial, à compte de l'avance faite sur la caisse militaire, en 1838, de la somme requise pour payer les arrérages dus aux fonctionnaires civils de la dite Province, sur leurs salaires.

Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil est d'opinion que la loi n'autorise pas

le paiement de la balance de £13,513 10s. 3d. due au trésor de Sa Majesté, en vertu de l'ordonnance du *Bas-Canada* de la 1^e *Victoria*, chapitre 11, et il est, pour cette raison, indispensable de soumettre le cas au Parlement. Il est en conséquence convenu qu'il soit transmis un message à l'Assemblée Législative sur ce sujet, à telle époque de la prochaine session que Son Excellence jugera convenable.

Certifié,

(Signé,)

T. G. HURD,

A. G. Con.-Exécutif.

APPENDICE NO. 8.

(Voir le Journal, page 81.)

Montreal, 3 janvier, 1845.

MONSIEUR,

Ayant fait l'acquisition, à l'encan de la bibliothèque de feu *John Flemming*, écuyer, de cette ville (bien connu pour les peines qu'il s'est données pour se former une riche et précieuse collection de livres) d'un ouvrage sur la religion chrétienne du célèbre philosophe *Marsilio*, publié en *Italie*, en 1484, et par conséquent, peu d'années après l'introduction de l'imprimerie dans ce pays, je prends la liberté de l'offrir au Conseil Législatif du *Canada*, afin qu'il soit déposé à perpétuité parmi les livres de la bibliothèque, non-seulement comme une curiosité typographique, mais aussi comme un sou-

venir de celui auquel il appartenait, un des marchands les plus éclairés et les plus intelligents de cette ville, et dont le discernement dans le choix des ouvrages mérite notre souvenir.

Lettre de J. Leeming transmettant un volume.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

JOHN LEEMING.

A L'Honorable

R. E. Caron,

Orateur,

Conseil Législatif.